

Éducateur

SER



L'actualité s'invite à l'école

Journée syndicale 2010

Mercredi 3 novembre 2010 à la Salle de spectacles de Couvet. Au programme: Assemblée générale, conférence de Maurice Evard (historien) et débat: «Régionalisation: promesses et menaces...» avec la participation de Raphaël Comte (Association des communes neuchâtoises, ACN) et de Jean-Marc Haller (secrétaire général du SER). Plus d'infos: www.saen.ch (pg/sl)

Mais quelle bonne nouvelle!

Neuchâtel reformera probablement son école secondaire, à l'image de ce qu'ont déjà réalisé d'autres cantons romands. Les filières devraient donc être abandonnées au profit d'un tronc commun avec des groupes de niveaux dans certaines disciplines.

Seul bémol, la 9e année subsisterait en l'état et resterait ce degré hybride que nous connaissons actuellement et qui permet d'économiser les coûts inhérents à un degré de Lycée...

Un groupe de travail composé de directeurs du secondaire I planche actuellement sur cette réforme à la demande du chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports, à côté des travaux liés à l'introduction d'HarmonoS. On souhaite évidemment, pour le profit de tous les acteurs de l'école, que les fils se tissent rapidement

entre ces multiples groupes qui se sont mis au travail... (sl)
Fermez! on gèle...

Ainsi donc, le directeur de l'ESTER¹ a interdit aux enseignants de son école de faire des «contrôles surprises»²... Les enseignants sont fâchés. Et chacun y va de son appréciation: cette mesure serait disciplinaire, pédagogique, les deux à la fois, ni l'un ni l'autre...

La leçon est peut-être ailleurs. Ceux qui ont si souvent espéré des chefs d'établissement qui ne soient pas (presque toujours) des enseignants démotivés, mais plutôt des *managers* efficaces, observeront que le directeur en question, pour ne pas être issu du sérail, n'a tout de même pas réussi (en tout cas pas par cette mesure, qu'il a par ailleurs gelée pour calmer les esprits, mais nous lui souhaitons de faire mentir nos mauvais augures en d'autres occasions) à convaincre par ses talents supposés de *manager*.

Pour tenter de faire autorité en matière de pédagogie, on n'a encore rien trouvé de mieux que d'avoir pratiqué la moindre, comme qui dirait! (sl/jv)

La montagne initiatique pour fêter les 150 ans du SAEN

Les membres du SAEN (et leurs proches) sont invités à la projection du fabuleux film d'Yves Yersin *La montagne*

initiaticque, qui aura lieu le vendredi 12 novembre prochain à 18 heures au Temple du Bas de Neuchâtel.

Inscriptions: www.saen.ch/150e.php (jv/réd.)

Je me tâte

«Je ne perds pas une occasion de dire à ceux [...] qui ne sont pas syndiqués encore: qu'attendez-vous et de quel droit prétendez-vous recueillir pour vous-mêmes, non-syndiqués, les bénéfices de l'action que les syndiqués exercent au profit de tous? Ouvriers non syndiqués, vous devenez les parasites du dévouement de vos camarades!» (pg/réd.)

Instructif et ravagotant

La TSR a constitué, grâce à son fonds d'archives, un dossier intitulé «L'école à l'épreuve des nouvelles pédagogies³», qui vaut le détour. Parmi les sept films proposés, *Profession enseignant*, évoque une profession qui «se modernise dans un monde en mutation». On était en 1979... (comm/sl)

Point de vue (une question de)

On a lu⁴ que deux classes secondaires du Collège du Val-de-Travers comptaient chacune vingt-huit élèves. Et c'est peu dire qu'autorités cantonales et communales ne semblent pas tirer à la même corde...

Le conseiller communal en charge de l'Instruction publique déclare en effet qu'il va «augmenter [les] dédoublements dans les branches où c'est nécessaire, et tant pis si le DECS ne les subventionne pas». Quant au chef du Service de l'enseignement obligatoire (SEO), il rappelle que «le DECS ne finance pas plus du double de périodes que ce que l'école compte d'élèves. Les communes ont ensuite une liberté de manœuvre pour créer les classes comme elles le souhaitent. Les clas-ses de vingt-huit sont vraiment rares, mais dans le cas de Val-de-Travers, au vu du nombre de périodes dédoublées et consacrées au soutien pédagogique, cela ne pose aucun problème.»

Oserions-nous suggérer à notre journal préféré de retourner enquêter auprès des enseignants vers la fin de l'année scolaire? Voilà, c'est fait. (sl)

Erratum

Le mois dernier, emporté par une frénésie étiqueteuse, nous inscrivions le chef du SEO au parti dominant⁵. C'était une erreur. Nos excuses au principal intéressé ainsi qu'à nos lecteurs. (sl)

¹ Ecole du secteur tertiaire à La Chaux-de-Fonds.

² 20 minutes, 3 octobre 2010.

³ Jean Jaurès, dans un discours prononcé à Levallois-Perret, le 27 février 1885.

⁴ <http://archives.tsr.ch/dossier-pedagogie>.

⁵ L'Express-impartial du 15 septembre 2010.

⁶ Cf. Educateur 09/10, p. 49, «Laique comme un pape».



L'après-midi de notre journée syndicale du 3 novembre à Couvet est consacré au projet de régionalisation de l'école obligatoire neuchâteloise. Raphaël Comte, conseiller aux Etats, et Jean-Marc Haller, secrétaire général du Syndicat des enseignants romands (SER) ont accepté d'en débattre avec nous.

John Vuillaume

Régionalisation: quelles garanties pour les enseignant-e-s?

Enfin un statut cantonal pour tout le corps enseignant?

Un statut cantonal pour tous les enseignants du canton de Neuchâtel est depuis longtemps une priorité de notre syndicat. Le projet de régionalisation semble aller dans ce sens, mais à condition que la gestion des ressources humaines soit la même partout, ce qui paraît difficilement possible si les directions des futures structures régionales désirent, légitimement, jouer à fond la carte de l'autonomie, notamment en matière de gestion du personnel.

Quelles garanties pour le corps enseignant en ce qui concerne le respect du principe de l'égalité de traitement? Comment œuvrer au mieux avant le passage du projet de loi devant le Grand Conseil pour que tous les partenaires, y compris les communes pour le moins réticentes à lâcher du lest sur cette question, puissent être convaincus que la mise en place d'un véritable statut cantonal de tout le corps enseignant neuchâtelois serait profitable pour tous, et pas seulement pour notre corporation?

Pour éviter les dérives et piloter le système, le Chef pense à une direction cantonale de l'école obligatoire qui chapeauterait les futures directions régionales. Un garde-fou peut-être intéressant et même particulièrement bienvenu s'il joue efficacement son rôle: en effet, si ce type de «structure-tampon» ne voit pas le jour, chaque problème rencontré sur le terrain par un-e enseignant-e avec sa direction ou avec les autorités politiques locales devra directement remonter au Conseil d'Etat, et

plus précisément au conseiller d'Etat en charge de l'éducation.

Même si l'on peut estimer que la professionnalisation de l'encadrement de toutes les écoles obligatoires neuchâteloises devrait limiter les risques de relations conflictuelles qui dégénèrent entre les différents acteurs, ces dernières ne sont malheureusement pas à exclure, notamment si une partie des nouveaux cadres de direction ne se montrent pas à la hauteur de leur tâche. Encadrer ceux qui encadreront, une condition nécessaire pour qu'un véritable statut cantonal de tout le corps enseignant neuchâtelois devienne réalité?

Régionalisation financée par la hausse des effectifs de classes

A l'heure où j'écris ces lignes, la seule certitude est que l'arrêté sur les effectifs des classes fixant le nombre moyen d'élèves à vingt et un dans les «campagnes» et à dix-neuf dans les «villes», distinction qui hérisse de nombreux membres de notre syndicat bien résolus à obtenir son abrogation, n'a pas encore déployé tous ses effets. Les effectifs n'ont par exemple guère évolué dans les centres secondaires (les deux classes de vingt-huit enfants dans le Val-de-Travers sont pour l'instant vraiment une exception) où la nécessité de dégager des ressources financières pour payer de nouveaux postes de direction est certes totalement absente: la régionalisation n'aura que très peu d'effets à ce niveau de la scolarité. Les directions d'établissement sont bien rôdées et ont fait leurs preuves.

Par contre, le département et les grandes communes ont imaginé une régionalisation qui verra les mêmes structures s'appliquer pour les écoles primaire et infantine. Et l'opération se veut blanche sur le plan pécuniaire, c'est-à-dire que l'Etat ne veut pas déboursier un franc de plus pour l'école obligatoire malgré la mise en place d'une nouvelle structure particulièrement onéreuse.

Depuis quelques années, des hausses d'effectifs à l'école infantine et à l'école primaire sont monnaie courante. Les difficultés financières de l'Etat et de certaines communes couplées aux préjugés idéologiques de passablement d'élus locaux rétrogrades ont accéléré le mouvement, tout en le maintenant dans des normes acceptables dans une majorité de classes. Mais la pression se fait sentir, plus un collègue qui n'en connaît pas un autre touché par le phénomène ou frappé lui-même par cette inflation des effectifs qui péjore parfois sévèrement nos conditions de travail.

Quelques dizaines de postes de direction devront être créés pour que le projet de régionalisation voie le jour. Si l'Etat verse le 25% du salaire des futurs cadres de direction (contre 75% aux communes), comme au secondaire I, le canton devra dégager près de 1,4 million d'économies sur l'enveloppe annuelle allouée aux deux premiers cycles (1-8, terminologie HarmoniSée). Si les communes agissent de même, c'est 4,2 millions de francs supplémentaires qu'il faudra économiser dans les écoles des huit premiers degrés pour payer les nouveaux directeurs.

Si on divise la somme totale de 5,8 millions, qui équivaldrait en gros aux futurs salaires directoriaux, par le coût annuel moyen d'une classe primaire (environ 150'000 francs), nous obtenons le nombre de classes des deux premiers cycles de l'école obligatoire qu'il faudrait supprimer pour financer par ce biais cette nouvelle structure découlant du projet de régionalisation, soit une quarantaine pour tout le canton. Pour faire simple, un nouveau poste directorial à temps plein nécessiterait la suppression d'une classe.

Si l'on rapporte ces chiffres à la volonté des communes de pouvoir dégager un temps plein pour 400 élèves, le calcul est vite fait. Prenons pour l'exemple une école régionale qui comporterait vingt classes de vingt élèves. Il suffirait

d'augmenter les effectifs d'un élève par classe pour en fermer une et financer le nouveau poste de directeur. Mais pour réaliser ce tour de passe-passe, une multiplication des classes à degrés multiples est obligatoire: les augmentations des effectifs moyens seraient beaucoup plus difficilement réalisables dans des établissements d'assez petite taille si l'on s'en tenait uniquement à des classes de même degré. Est-ce un hasard si nous avons vu passer dernièrement un projet du département visant à généraliser les classes à plusieurs degrés (les appuis y afférant coûtant bien moins cher qu'un dédoublement de la classe)?

Nous aimerions beaucoup que les responsables politiques cantonaux et communaux nous éclairent de manière

loyale et précise sur le mode de financement de ce projet de régionalisation. Le débat gagnerait en clarté, notamment à la veille du passage du projet de loi devant le Grand Conseil. Mis à l'écart du projet de régionalisation, les syndicats d'enseignants ne peuvent que tirer des plans sur la comète.

Mais à l'heure de l'introduction d'HarmonoS et surtout du PER (Plan d'études romand) dans notre canton, une multiplication des classes à plusieurs degrés pour parvenir à une augmentation des effectifs qui financerait le nouvel encadrement des deux premiers cycles de notre école obligatoire serait un très, mais vraiment très mauvais signe pour les enfants, les familles et le corps enseignant de notre canton.

Comment réussir une rencontre entre l'auteur et ses lecteurs

Conférence organisée par «La Bataille des Livres» et la HEP-BEJUNE. Mardi 2 novembre 2010 à 17 h 30 à Neuchâtel, Aula des Jeunes-Rives.

Eric Simard (www.ericimard.net) est un auteur de littérature jeunesse qui écrit beaucoup et aime aussi partir à la rencontre de ses lecteurs. Suite à ses nombreuses expériences, il abordera le sujet de la rencontre, de l'échange entre les lecteurs et l'écrivain à travers deux thèmes: découvrir, entrer dans le monde d'un auteur; accueillir un auteur dans sa classe et favoriser le partage. (*comm./réd.*)

Parcmètres équitables

A Marin, les enseignants qui souhaitent utiliser le parking souterrain de l'école doivent payer une certaine somme chaque année pour pouvoir le faire. Compte tenu des places payantes ou en zone bleue au centre du village, ils n'ont pas vraiment le choix, d'ailleurs.

A Wavre, il y a quelques places à côté du collège, dont les enseignants disposent gratuitement. Disposaient... Car le Conseil communal (de La Tène) a décidé qu'ils devraient s'acquitter de la même somme s'ils voulaient continuer d'en profiter. Par souci d'équité... (*pg/sl*)

Apprentissage dual: quel avenir?

Tel quel. Voilà comment on intitule un séminaire quand on veut aider le Conseil d'Etat à «augmenter de 10% la proportion d'élèves libérables qui choisissent la formation professionnelle à la fin de leur scolarité obligatoire, (et) faire passer de 57% à 80% la proportion de formations professionnelles en entreprises par rapport aux formations en écoles à plein temps» et qu'on s'adresse au membre de la Chambre².

On dit aussi qu'«actuellement, 17% des entreprises neuchâteloises sont formatrices et offrent chaque année 1000 places d'apprentissage. Pour atteindre les objectifs précités, ce nombre doit être augmenté de 400 places supplémentaires. Ce défi ne peut être relevé que par une véritable mobilisation de tous les employeurs.»

Et on invite tout le monde à l'Espace Gilbert-Facchinetti, un mardi à 18 h, pour écouter – parmi d'autres intervenants – le chef du DECS évoquer les «axes prioritaires et objectifs du plan d'action du Gouvernement». Cette fois, c'est sûr qu'on les aura, ces 400 places supplémentaires... (*sl*)

¹ www.cnci.ch/documents/showFile.asp?ID=1952
² «neuchâteloise du commerce et de l'industrie». A force...



La commission paritaire pour l'amélioration du statut de la HEP-BEJUNE a rendu un rapport intermédiaire au comité stratégique de la Haute école pédagogique, le 31 mai dernier.

Samuel Rohrbach

Personnel de la HEP-BEJUNE: l'Intersyndicale réagit

► L'Intersyndicale des enseignants BEJUNE était représentée dans la commission par Alain Jobé, secrétaire syndical du SEJB, et Samuel Rohrbach, président du SEJ et de l'I-E BEJUNE. Après plusieurs séances, le comité de l'I-E BEJUNE a demandé à ses deux membres de ne plus participer aux travaux de la commission, en raison de la position ambiguë des représentants de l'employeur.

Comprenant la position de l'Intersyndicale, le comité stratégique de la HEP-BEJUNE a décidé de la consulter sur le rapport intermédiaire de la commission. Le comité de l'I-E BEJUNE a donc étudié avec soin ce rapport et, lors de sa dernière séance, il a clairement défini sa position. Celle-ci, en accord avec la commission pour la majeure partie du rapport, se montre, dans sa réponse, très ferme sur le nombre d'heures de travail des formateurs:

«Le comité de l'I-E BEJUNE avait retenu la variante 4 des projets présentés, à savoir celle tablant sur un temps de travail annuel de 1800 heures avec une répartition du temps de travail de 75% pour les tâches de formation, de 15% pour celles concernant le développement personnel et de 10% pour les tâches institutionnelles. Après avoir étudié la variante à 1850 heures, le comité a

décidé de maintenir sa position pour plusieurs raisons:

– L'enquête 2008 du Conseil des formateurs sur le statut du personnel, admise par tous les membres de la commission, a clairement montré qu'il faut redéfinir la répartition des différents pourcentages et qu'il manque, depuis la réforme de 2006, déjà plusieurs EPT.

– Puisque, depuis cette réforme, le personnel administratif et technique de la HEP a un temps de travail hebdomadaire de quarante heures, une inégalité de traitement entre les différentes catégories d'employés existe au sein de la HEP. Pour le comité, celle-ci est inadmissible et doit être abolie.

– Le siège juridique de la HEP se situe dans le République et Canton du Jura où les fonctionnaires ont aussi un temps de travail de 40 heures par semaine. Dans les textes légaux jurassiens, le temps de travail des enseignants est réputé équivalent à celui des fonctionnaires. Cette base légale doit aussi être appliquée au personnel de la HEP.

– Lors de l'établissement du règlement actuel, l'I-E BEJUNE avait déjà revendiqué un temps de travail annuel de 1800 heures. Aujourd'hui, les différentes évolutions montrent que cette demande est parfaitement adéquate.»

De plus, le comité de l'Intersyndicale

s'est opposé dans sa réponse au facteur temps de travail proposé pour les cours répétés. Celui-ci ne tient, de l'avis du comité, aucunement compte du professionnalisme des formateurs de la HEP. Un cours répété demande des ajustements, une mise à niveau, une adaptation au public. Ce que font, de fait, les enseignants, mais cela doit être reconnu à sa juste valeur dans les paramètres du statut des formateurs.

Le comité de l'Intersyndicale des enseignants BEJUNE conclut sa réponse en acceptant la demande de la commission quant à la prolongation de son mandat en raison de l'évolution de la HEP, que ce soit à travers les formations proposées ou par rapport à sa réorganisation. Cependant, il demande la mise en œuvre rapide des propositions concernant le statut général du personnel et celui, particulier, concernant le personnel administratif et technique. Propositions qui ne dépendent en aucun cas des formations futures ni de l'implantation des différents sites.

Le comité espère bien sûr être entendu par le Comité stratégique. Dans le cas contraire, il a déjà défini sa stratégie qui ne sera de loin pas consensuelle.